



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 123-2025-FI11

SÉANCE EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2025

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2025

L'an deux mille vingt cinq, le 25 septembre à 20h45, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 18 septembre 2025, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

MEMBRES PRÉSENTS :

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- Mme FAIDHERBE Carole, M. KOWBASIUK Nicolas, Mme BOISSEAU-STAL Laetitia, M. CLÉMENT François, M. GASSENBACH Gilles, Mme CARRÉ Véronique, M. DO AMARAL Philippe, Mme KIEFFER Corinne, M. BOUSSAC Paul-Louis, Adjoints au Maire ;
- M. SANTI Elie, M. BAGHDAOUI Mahdjoub, M. MASSI Jean-Claude, Mme BOUIZEM Rabia, M. LELOUP Michel, M. ARÈS Philippe, Mme PASINI Anna, Mme EL ATALLATI Fatima, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, Mme DA SILVA Céline, Mme PICHON Laurianne, Mme LEFEVRES Estelle, M. POVERT Raphaël, M. KOURIS Patrick, M. LAMARCA Baptiste, M. MAUGIS Paul, Mme THOREAU Catherine, Mme BAETA Yolande, M. CHARTIER Franck, M. COTTINET Thomas, M. LE ROUX Cédric, M. SIMONNOT Alexandre, formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRES REPRÉSENTÉS :

- Mme PRÉVOT Vannina par Mme PORTELLI Florence
- Mme GRELLIER Isabelle par Mme BOISSEAU-STAL Laetitia

MEMBRE ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20250925-5997-DE-1-1

Réception en sous-préfecture le : 1 octobre 2025

Publication le : 1 octobre 2025

- Mme MEZIANI Bilinda.

Monsieur Philippe ARÈS a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 005-2025-FI05 en date du 12 février 2025 portant adoption du budget primitif 2025 de la commune,

Vu la délibération n° 083-2025-FI01 en date du 26 juin 2025 portant adoption de la décision budgétaire modificative n° 1,

Considérant que cette seconde décision modificative (DM) du budget 2025 concerne les deux sections budgétaires aussi bien en dépenses qu'en recettes. Cette DM n° 2 est équilibrée en dépenses et en recettes à + 662 443,32 €, dont + 230 450,00 € en fonctionnement et + 431 993,32 € en investissement ;

Considérant qu'il est proposé les modifications suivantes pour les dépenses de fonctionnement :

Nature	Libellé	Observations	Montant
60623	Alimentation	Ajustement des crédits nécessaires	+ 500,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	Ajustement des crédits nécessaires	+ 1 250,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	Ajustement des crédits nécessaires	+ 4 920,00 €
6068	Autres matières et fournitures	Ajustement des crédits nécessaires	+ 4 300,00 €
611	Contrats de prestations de services	Ajustement des crédits nécessaires (dont notamment compensation tanfares 2024 Sogeres + 106 315 €	+ 108 517,00 €
6132	Locations immobilières	Ajustement des crédits nécessaires suite à préemptions	+ 20 580,00 €
61358	Autres locations mobilières	Ajustement des crédits nécessaires	+ 2 500,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	Ajustement des crédits nécessaires	+ 300,00 €
61551	Entretien de matériel roulant	Ajustement des crédits nécessaires	+ 45 885,00 €
6168	Autres primes d'assurances	Régularisation pour franchise assurance	+ 750,00 €
6184	Frais de formation	Crédits supplémentaires	+ 12 000,00 €
6188	Autres frais divers	Ajustement des crédits nécessaires (éducation artistiques et culturelle, certaines prestations dans le cadre du contrat de ville, mise en déchetterie)	+ 53 324,00 €
6281	Concours divers (cotisations...)	Erreur imputation, virement du 65818	+ 2 900,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	Erreur d'imputation, transfert vers d'autres comptes	- 30 000,00 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	Ajustement des crédits nécessaires (cartes grises)	+ 850,00 €
65736211	Subvention budget annexe	Subvention budget annexe	+ 38 445,00 €
65748	Subventions de fonctionnement (autres personnes de droit privé)	Annulation des crédits prévus pour la subvention à l'association du cinéma de Taverny	- 50 000,00 €
65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	Ajustement des crédits nécessaires	+ 2 384,00 €
65818	Autres redevances	Ajustement des crédits nécessaires (logiciels et droits de diffusion)	+ 2 500,00 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	Ajustement des crédits nécessaires	+ 8 545,00 €

Considérant qu'il est proposé les modifications suivantes pour les recettes de fonctionnement :

Nature	Libellé	Observations	Montant
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	Avoirs sur factures d'énergie	+ 115 725,00 €
73118	Autres contributions directes	Rôles supplémentaires de fiscalité	+ 11 770,00 €
73331	Fonds de solidarités des communes d'Ile-de-France	Ajustement de la prévision budgétaire en fonction de la notification obtenue	+ 24 903,00 €
74718	Participations d'autres financeurs de l'État	Notification obtenue du contrat de ville 2025, et d'une subvention (1 500 €) de la DRAC pour la médiathèque	+ 45 830,00 €
747888	Participations de la caisse d'allocations familiales	Financement CAF REAAP	+ 2 800,00 €
752	Revenus des immeubles	Loyer local 178 rue d'Herblay	+ 18 522,00 €
75888	Autres produits divers de gestion courante	Remboursements assurance	+ 10 000,00 €
75888	Autres produits divers de gestion courante	Charges local 178 rue d'Herblay	+ 900,00 €

Considérant qu'il est proposé la création de deux nouvelles autorisations de programme dédiées d'une part au projet Mermoz (création d'un cabinet médical), et d'autre part aux travaux de la salle des fêtes ; qu'elles sont définies comme suit :

N°AP	Libellé	N° Opé	Montant AP	CP 2025	CP 2026
AP25-11	Salle des fêtes	2511	375 000,00 €	13 328,00 €	361 672,00 €
AP25-12	Voirie projet Mermoz	2512	645 500,00 €	554 000,00 €	91 500,00 €

Considérant que, lors du vote du budget primitif, en séance du 12 février dernier, le conseil municipal a adopté l'autorisation de programme n° AP20-03, relative à la création d'un îlot de fraîcheur à l'école élémentaire Marcel-Pagnol, comme suit :

N°AP	Libellé	N° Opé	Montant AP	CP 2025	CP 2026
AP25-03	Création îlot de fraîcheur école élémentaire Pagnol	2503	350 000,00 €	250 000,00 €	100 000,00 €

Considérant qu'il convient, aujourd'hui, de tenir compte du montant des marchés de travaux et ainsi augmenter les montants de l'autorisation de programme et des crédits de paiement 2025 de + 180 000,00 € ; qu'il est proposé de modifier le montant de l'AP/CP comme suit :

N°AP	Libellé	N° Opé	Modification AP	Modification CP 2025
AP25-03	Création îlot de fraîcheur école élémentaire Pagnol	2503	+ 180 000,00 €	+ 180 000,00 €
	BP		350 000,00 €	250 000,00 €
	Crédits 2025		530 000,00 €	430 000,00 €

(les crédits de paiements pour 2026 restent inchangés)

Considérant qu'il est proposé les modifications suivantes pour les dépenses d'investissement :

avec opération comptable :

Opération	Nature	Libellé	Observations	Montant
1905	2152	Installations de voirie	Opération travaux de voirie, ajustement des crédits	+ 100 000,00 €
2506	21318	Travaux autres bâtiments publics	Opération espace jeunesse, prise en compte des coûts réels des travaux	+ 118 650,00 €

sans opération comptable

Nature	Libellé	Observations	Montant
2031	Frais d'études	Etudes complémentaires de diagnostic pour la restauration de l'église Notre-Dame-de-L'Assomption	+ 63 876,00 €
2051	Concessions et droits similaires	DSIT : serveurs de virtualisation (+ 67 364 €) et paramétrage de l'Attrape-Livres (+ 1 350 €)	+ 68 714,00 €
2088	Autres immobilisations corporelles	Crédits supplémentaires pour préemptions	+ 100 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements	Dalle béton de l'Attrape-Livres	+ 8 019,74 €
21311	Travaux bâtiments administratifs	Aménagement des marches de l'hôtel de ville	+ 52 290,00 €
21318	Travaux autres bâtiments publics	Transfert des crédits vers l'opération AP/CP 2502 (aménagement coulée verte)	- 71 744,40 €
21318	Travaux autres bâtiments publics	Transfert des crédits pour la création d'une AP/CP dédiée aux travaux de la salle des fêtes	- 375 000,00 €
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Divers aménagement de locaux	+ 127 559,65 €
21534	Réseaux d'électrification	Raccordement électrique de l'Attrape-Livres	+ 1 670,41 €
21538	Autres réseaux	Réfection d'étanchéité de la fontaine de la place de Vaucelles	+ 15 660,00 €
21611	Biens historiques et culturels immobiliers	Fresque école élémentaire Marcel-Pagnol	+ 3 246,00 €
21828	Autres matériels de transports	Crédits supplémentaires pour acquisition de véhicule	+ 19 990,00 €
21828	Autres matériels de transports	Boît de vitesse pour poids lourd	+ 10 340,00 €
21838	Autre matériel informatique	DSIT : serveurs de virtualisation	+ 2 000,00 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	Ouverture de classe : maternelle Marie-Curie et Jules-Verne, élémentaire Jean-Mermoz	+ 14 490,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	Divers matériels	+ 101 403,92 €
275	Dépôts et cautionnements versés	Crédits supplémentaires pour consignations (équilibre dépenses/recettes)	+ 90 000,00 €

Considérant qu'il est proposé les modifications suivantes pour les recettes d'investissement :

Nature	Libellé	Observations	Montant
024	Produit des cessions d'immobilisations	Ajustement nécessaire des crédits	- 3 293 032,00 €
10226	Taxe d'aménagement	Ajustement des crédits au montant perçu à ce jour	+ 278 445,00 €
1322	Subventions de la Région	Subvention de la DRAC pour le schéma directeur des travaux de l'église	+ 12 350,00 €
1328	Subventions d'autres financeurs	Subvention CAF pour fresque à l'école élémentaire Marcel-Pagnol	+ 2 800,00 €
13362	Dotations de soutien à l'investissement local	Subvention DSIL 2025, désamiantage et remplacement de sols souples à l'école élémentaire Marcel-Pagnol	+ 72 060,00 €
13362	Dotations de soutien à l'investissement local	Subvention DSIL 2025, travaux de sécurisation de l'hôtel de ville	+ 33 150,00 €
1345	Amendes de police	Répartition du produit national des amendes de police, notification obtenue	+ 167 202,00 €
1641	Emprunt en euros	Ajustement des crédits nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement	+ 3 059 018,32 €
275	Dépôts et cautionnements	Équilibre du chapitre 27	+ 100 000,00 €

Considérant l'avis rendu par la Commission n°2, Cadre de vie, Ressources, Sécurité et Intercommunalité en date du 16 septembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Véronique CARRÉ, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, Personnel communal, et sur proposition de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

La décision modificative n° 2 du budget 2025 est adoptée, comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
60623	+ 500,00 €	619	+ 115 725,00 €
60628	+ 1 250,00 €	73118	+ 11 770,00 €
60632	+ 4 920,00 €	73331	+ 24 903,00 €
6068	+ 4 300,00 €	74718	+ 45 830,00 €
611	+ 108 517,00 €	747888	+ 2 800,00 €
6132	+ 20 580,00 €	752	+ 18 522,00 €
61358	+ 2 500,00 €	75888	+ 10 900,00 €
614	+ 300,00 €		
61551	+ 45 885,00 €		
6168	+ 750,00 €		
6184	+ 12 000,00 €		
6188	+ 53 324,00 €		
6281	+ 2 900,00 €		
6283	- 30 000,00 €		
6355	+ 850,00 €		
65736211	+ 38 445,00 €		
65748	- 50 000,00 €		
65811	+ 2 384,00 €		
65818	+ 2 500,00 €		
673	+ 8 545,00 €		

Investissement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
2031	+ 63 876,00 €	024	- 3 293 032,00 €
2051	+ 68 714,00 €	10226	+ 278 445,00 €
2088	+ 100 000,00 €	1322	+ 12 350,00 €
2121	- 71 744,40 €	1328	+ 2 800,00 €
2128	+ 188 019,74 €	13362	+ 105 210,00 €
21311	+ 52 290,00 €	1345	+ 167 202,00 €
21318	- 243 022,00 €	1641	+ 3 059 018,32 €
21351	+ 127 559,65 €	275	+ 100 000,00 €
2151	- 212 500,00 €		
2152	+ 100 000,00 €		
21534	+ 1 670,41 €		
21538	+ 15 660,00 €		
21611	+ 3 246,00 €		
21828	+ 30 330,00 €		
21838	+ 2 000,00 €		
21841	+ 14 490,00 €		
2188	+ 101 403,92 €		
275	+ 90 000,00 €		

L'équilibre global du budget après adoption de la décision modificative n° 2 est joint, en annexe 1, à la présente délibération.

Article 2 :

La création et les modifications d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) sont approuvés comme suit :

AP/CP - MODIFICATION - DM 2 - SEPTEMBRE					
N°AP	Libellé	N° Opé	Montant AP	CP 2025	CP 2026
AP25-03	Création îlot de fraîcheur école élémentaire Pagnol	2503	480 000,00 €	430 000,00 €	50 000,00 €
AP25-11	Salle des fêtes	2511	375 000,00 €	13 328,00 €	361 672,00 €
AP25-12	Voirie projet Mermoz	2512	645 500,00 €	554 000,00 €	91 500,00 €

Les dépenses de ces AP/CP seront financées par des subventions sectorielles sollicitées auprès des organismes et collectivités cofinanceurs, le FCTVA, un fonds de concours de la communauté d'agglomération Val Parisis, l'autofinancement et l'emprunt.

Article 3 :

Après intégration de la décision budgétaire modificative n° 2/2025, les équilibres du budget principal de la commune s'établissent comme suit :

	Budget primitif	DM n° 1	DM n° 2	Total
Fonctionnement	40 945 294,55	214 029,00	230 450,00	41 389 773,55
Investissement	23 319 299,80	2 108 467,58	431 993,32	25 859 760,70
Total	64 264 594,35	2 322 496,58	662 443,32	67 249 534,25

Article 4 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public.

Article 5 :

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Taverny.

Article 6 :

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX

Adoption à l'unanimité

Pour : 33

Abstention : 1 (Y. BAETA)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Florence PORTELLI